

Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023

Le 26 septembre 2023 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de

Monsieur Michel REYNAUD, Maire

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Membres présents : Reynaud Michel, Forest Alain, Rivoire Sylvianne, Chaboud Yves, Valente Amandine, Quilès Alexandra, Gusmini Christian, Musy Thomas.

Membre excusé : Varnier Marie-Christine, Hocq Catherine

Secrétaire de séance : Sylvianne Rivoire

Convention avec la Préfecture pour la télétransmission « Actes » (D-2023-015)

Monsieur le Maire informe que l'obligation de transmission des actes des collectivités au représentant de l'Etat dans les départements sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024.

L'adhésion au dispositif de transmission par voie dématérialisée (Délibérations et certains arrêtés envoyés précédemment par la poste pour contrôle de la légalité) devient donc nécessaire.

Cette transmission se fera par voie électronique via la plateforme dématérialisée dénommée «@ctes»

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les différentes étapes à respecter :

- Autoriser le Maire à engager la procédure permettant la sélection d'un opérateur de télétransmission et à signer la convention @cte, sachant que le service peut être assuré par la société AGATE qui s'occupe déjà de nos logiciels.
- Choisir l'opérateur de télétransmission homologué pour le système d'information @ctes
- Signer une convention avec la Préfecture.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place d'une convention avec le représentant de l'Etat en Isère.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la télétransmission des actes.
- D'AUTORISER le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution du marché.

Tarif d'adhésion et modalité de prêts de la médiathèque des VDD (D-2023-006)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du 6 juillet dernier prise par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné qui a pour objet la Vie locale – Les équipements culturels et sportifs le réseau de médiathèques particulièrement les tarifs d'adhésion et les modalités de prêt.

Les tarifs suivants ont été proposés et adoptés

ADULTE	12 €
ENFANT (Jusqu'à 18 ans) PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES	Gratuit
PUBLIC TARIF RÉDUIT : - Etudiant de moins de 26 ans - Personne attestant d'une allocation de base RSA, ASSEDIC, FNS, allocation handicapé, allocation personne invalide, - Personne de plus de 65 ans	5 €

Quotas et durée de prêt relatifs à ces tarifs :

	Document imprimé		Revue		DVD	
	Quota	Durée	Quota	Durée	Quota	Durée
Usagers	12	28 jours	6	28 jours	6	28 jours
Collectivités	40	56 jours	10	56 jours	non	
Bibliothécaires/bénévoles réseau	20	28 jours	10	28 jours	10	28 jours

	CD		Liseuse	
	Quota	Durée	Quota	Durée
Usagers	6	28 jours	1	28 jours
Collectivités	10	56 jours	non	
Bibliothécaires/bénévoles réseau	10	28 jours	1	28 jours

	Jeux vidéo		Console		jeux de société	
	Quota	Durée	Quota	Durée	Quota	Durée
Usagers	1	28 jours	1	28 jours	4	28 jours
Collectivités	non		non		6	28 jours
Bibliothécaires/bénévoles réseau	2	28 jours	1	28 jours	4	28 jours

Le conseil municipal, approuve cette Délibération prise par les VDD à l'unanimité des membres présents.

Point sur la situation budgétaire du 3ème trimestre

Monsieur le Maire informe que les chiffres présentés ont été arrêtés à la date du 15/09/2023.

Il donne lecture des chiffres article par article ce qui amène à la vue d'ensemble comme suit :

NATURE	Budget 2023	Réalisés au 15/09/2023	Reste à réaliser
DEPENSES	297 203.00 €	134 299.80 €	162 903.20 €
<i>Charges à caractère général</i>	162 805.00 €	41 231.95 €	121 573.05 €
<i>Frais de personnel</i>	26 832.72 €	14 686.60 €	12 146.12 €
<i>Autres charges de gestion courante</i>	100 565.28 €	73 607.78 €	26 957.50 €
<i>Charges financières</i>	7 000.00 €	4 773.47 €	2 226.53 €

RECETTES	292 832.00 €	107 831.14 €	185 000.86 €
<i>Vente de produits</i>	1 440.00 €	1 335.22 €	104.78 €
<i>Impôts et taxes</i>	57 331.00 €	47 758.25 €	9 572.75 €
<i>Dotations, subventions et participations</i>	86 593.10 €	38 885.10 €	47 708.00 €
<i>Autres produits de gestion courante</i>	27 000.00 €	19 851.80 €	7 148.20 €
<i>Produits financiers</i>	0.66 €	0.77 €	- 0.11 €
Excédent de fonctionnement reporté	120 467.24 €		120 467.24 €

Bilan sur les routes voirie

Monsieur le Maire informe que la commission voirie a effectué son tour de la commune et listé les travaux à envisager. Un chiffrage sera demandé pour la réfection du talus et la canalisation des eaux de ruissellement sur la route de Pierre-grosse cela nécessitera l'achat d'une bande de terre. Le renforcement des talus de la route de Bapt nécessitera d'avertir le propriétaire riverain. Le marquage du parking de la salle des fêtes est également prévu. Il faudrait retrouver la source qui alimente le bassin de la mairie pour pouvoir la déboucher.

Questions diverses

Un dossier de permis de construire doit être prochainement déposé pour la construction d'un tunnel agricole sur Savagneu, l'assemblée délibérante ne porte pas d'objection.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h24

Le Maire
Michel REYNAUD



La Secrétaire
Sylvianne RIVOIRE